Image not found or type unknown

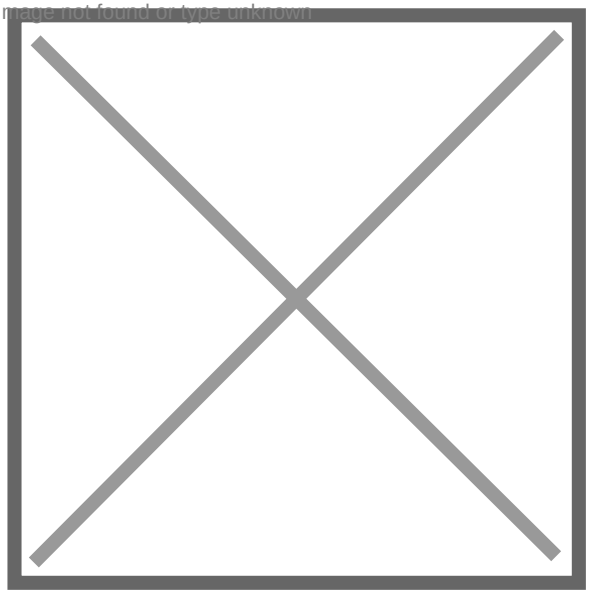

Comment annuler un compromis de vente après le délai des 7 jours?

Par **yoyo37**, le **19/10/2008** à **20:04**

Bonjour,
Mon amie et moi-même avons signer un compromis de vente pour une maison il y a 2 mois maintenant. Nous allons nous séparer et nous cherchons un moyen de perdre le moins d'argent possible, voir pas du tout. Nous avons eu l'accord de prêt de la banque, nous sommes en train de finaliser le dossier, nous n'avons pas encore signer le prêt.
Nous avons plusieurs solutions:
- Je fais ma demande de prêt tout seul et il y aura refus de la banque, il faut 3 refus pour annuler la vente. Mais comme nous avons signer le compromis de la maison à 2, il risque d'y avoir un soucis par la suite (agence voulant se faire payer, etc...)
- Nous signons le prêt et nous nous rétractons pendant la période des 11 jours, mais nous aurons surement à payer aussi qq chose à la banque, agence ou au propriétaire.
Aidez moi, je suis vraiment dans une impasse...
Merci.

Par **danielle**, le **20/10/2008** à **10:42**

bonjour;

tout ce que je peux vous dire c'est nous aussi nous nous sommes retracté après le délai et qu'aucun arrangemnt amiable n'a peu se faire donc nous avons été assigné en justice ; verdic du jugement!! 15000 euros plus 1500 euros d'article 700 frais des dépens a notre charge plus avocat qui je l'avoue n'a pas été trop gourmand heureusement car lui était contre tout

arrangement amiable ; nous en somme là de plus une jolie somme toujours chez l'agent immobilier ; nous espérons qu'il la débloque pour régler l'affaire- j'espère que vous n'en arriverez pas là -quant à votre prêt si vous avez fait le compromis a deux vous devez également faire la demande du prêt avec vos deux salaires

Par **juri15**, le **20/10/2008** à **11:32**

Dans ce type de dossier, et pour faire écho à la réponse de Danielle, le mieux est bien sûr d'essayer de trouver un accord pour éviter une procédure. Si vous tentez le coup des refus de prêt "bidons", sachez qu'il y avait de toute façon certainement une date limite pour présenter vos dossiers de prêt, date qui doit être dépassée. Vous risquez donc fort de perdre en cas de procès. Le risque de litige est d'autant plus grand qu'en cette période de baisse de l'immobilier, je doute que l'agence fasse facilement une croix sur sa commission, pas plus que le propriétaire sur l'indemnité d'immobilisation.

Seul un Avocat pourra examiner de façon détaillée votre dossier pour regarder les dates et documents et exploiter une éventuelle faille.

Cordialement,
Juri15

Par **yoyo37**, le **20/10/2008** à **21:44**

Je crois que je vais aller voir voir l'agence et essayer de négocier au mieux. On verra bien... En disant la vérité, on ne sait jamais!

Par **leslie974**, le **21/11/2011** à **23:14**

bonjour,

je suis exactement dans la même situation que vous, je voulais savoir comment s'était terminé votre affaire??
nous voulons tenter de notre côté de se faire refuser le prêt par la banque...

merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés